

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 5 JUIN 2017 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, madame la conseillère, Nathalie Lemaire et messieurs les conseillers Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard.

Sont absents : Messieurs les conseillers Maurice Séguin et Jean-Maurice Fortin

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2017-06-189

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
 - 2.1 Séance ordinaire du 1^{er} mai 2017;
 - 2.2 Séance extraordinaire du 16 mai 2017;
- 3. Pétitions**

Aucune
- 4. Correspondances**
 - 4.1 Règlement 21-16 modifiant le schéma d’aménagement révisé de la MRC Memphrémagog;
 - 4.2 Règlement modifiant le règlement no. 8-07 décrétant des règles de contrôle et de suivi budgétaire et une délégation de certains pouvoirs au conseil;
- 5. Administration générale**
 - 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
 - 5.2 Commandites au Cabaret Eastman et au Théâtre La Marjolaine;
 - 5.3 Délégation au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
 - 5.4 Autorisation de tenue d’événement pour les Correspondances d’Eastman;
 - 5.5 Achat d’une polisseuse à plancher à double vitesse;
 - 5.6 Fourniture de service de réponse aux appels d’urgence 911 / Avis de non-renouvellement;
 - 5.7 Signature de la Transaction et quittance entre Construction & Expertise PG inc et la municipalité d’Eastman;
 - 5.8 Autorisation à la comptable pour transiger avec les ministères et fournisseurs de la municipalité;
 - 5.9 Renouvellement du bail de location du local situé au 14 rue Lapointe à Eastman;

5.10 Programme de remboursement de couches lavables;

6. Administration financière

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 mai 2017;

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 mai 2017;

6.3 Ratification des salaires payés au mois de mai 2017;

6.4 Affectation à l'Excédent affecté – aqueduc;

6.5 Affectation à l'Excédent affecté – égout;

6.6 Affectation à l'Excédent affecté – Fonds environnement;

6.7 Affectation de la réserve du compte du Comité intermunicipal de loisirs;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

7.1 Embauche de trois (3) animateurs pour le camp de jour 2017;

7.2 Demande d'autorisation de passage formulée par les responsables de la tenue de l'évènement sportif « Rouler à vélo pour la Villa Pierrot »;

7.3 Autorisation des dépenses pour le Camp de jour;

7.4 Autorisation d'affichage au terrain de soccer du Parc des sports;

7.5 Part de la municipalité d'Eastman à Action Memphré-Ouest (AMO);

7.6 Rapport annuel du Réseau Biblio;

7.7 Autorisation de dépenses pour le Festi-village;

7.8 Échelle salariale pour les employés du camp de jour;

7.9 Programme Emplois d'été Échanges étudiants du YMCA;

7.10 Autorisation de tenue d'évènement pour l'ouverture de la saison de soccer;

7.11 Confirmation des coûts d'inscription et des modalités du camp de jour pour la saison 2017;

7.12 Acquisition et installation d'équipements de jeux au parc du Domaine Villebois;

8. Sécurité publique

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

8.2 Achat et installation de lumières d'urgence sur le camion de Premiers répondants;

9. Travaux publics

9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 23 avril 2017;

9.2 Autorisation de dépenses pour le rechargement des chemins;

9.3 Autorisation de dépenses pour travaux sur la piste cyclable La Montagnarde;

9.4 Mandat pour le lignage de rues;

9.5 Achat de ponceaux – changement de fournisseur;

9.6 Creusement et enrochement des fossés et remplacement de ponceaux dans le secteur d'Orford-sur-le-lac;

10. Hygiène du milieu et environnement

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de mars 2017;

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de mars 2017;

10.3 Rapport verbal du représentant du comité consultatif en environnement de la rencontre du 18 mai 2017;

10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de mai 2017;

10.5 Mandat à Groupe SM inc pour la supervision des travaux de réfection du barrage Orford;

11. Aménagement et urbanisme

11.1 Procès-verbaux du CCU – réunions du 11 et du 18 avril 2017;

12. Demandes de dérogation mineure

12.1 Demande pour implanter un chalet communautaire de 13 mètres par 8,50 mètres dans la marge existante de 4,9 mètres en façade avant, de 0,76 mètres en marge latérale et de 8,03 de marge arrière;

12.2 Demande pour implanter une terrasse à 1,24 mètres minimum de la rue;

13. Demandes d’approbation au règlement PIIA

13.1 Demande pour la construction d’une résidence de 13,1 mètres par 10,06 mètres située sur le chemin Horizon, lot 4 314 725;

13.2 Demande pour la construction d’une résidence de 17,07 mètres par 13,41 mètres située sur le chemin des Castors, lot 4 956 045;

13.3 Demande pour remplacer la fondation actuelle par une dalle de béton et reconstruire la rallonge, démolition du hangar. La résidence est située au 81 chemin de la Plage, lot 5 816 147;

13.4 Demande de modification de la façade avant du bâtiment; modification des fenêtres et porte et la toiture du portique. La fenêtre côté nord sera enlevée. Cette résidence est située au 21 rue des Pins, lot 4 380 178;

13.5 Demande pour la construction d’une résidence de 11,8 mètres par 8,5 mètres sur le lot 5 600 242, rue de Villebois;

13.6 Demande pour la construction d’une résidence de 11,8 mètres par 12 mètres et d’un garage détaché de 8 mètres par 8,8 mètres sur le lot 5 282 899, rue de Villebois;

13.7 Demande pour la construction d’une résidence de 12 mètres par 8 mètres avec hangar attaché de 24,4 m² sur le lot 4 528 680, rue Meunier;

13.8 Demande pour la construction d’un solarium de 3,6 mètres par 4,26 mètres attaché à la résidence au 51, chemin de l’Horizon;

13.9 Demande pour la construction d’un solarium de 3,35 mètres par 3,73 mètres attaché à la résidence et nouvelle fenestration au 105 chemin Monbel, lot 2 239 070;

13.10 Demande pour la rénovation de la résidence sise au 354 rue Principale, lot 4 380 153;

14. Rapport sur l’émission des permis

15. Avis de motion

16. Règlements

16.1 Adoption du règlement 2017-04 modifiant le règlement 2002-02 portant sur la constitution d’un comité consultatif d’urbanisme (CCU) et le règlement 2005-15 concernant la durée des mandats des membres;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 1^{er} mai 2017;

RÉSOLUTION 2017-06-190

Il est **proposé par le conseiller, Michel Fréchette**
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2017, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s’en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2.2 Séance extraordinaire du 16 mai 2017;

RÉSOLUTION 2017-06-191

Il est **proposé par le conseiller, Michel Fréchette**
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 mai 2017, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

aucune

4. CORRESPONDANCES

4.1 **Règlement 21-16 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Memphrémagog;**

Le conseil prend acte.

4.2 **Règlement modifiant le règlement no. 8-07 décrétant des règles de contrôle et de suivi budgétaire et une délégation de certains pouvoir au conseil;**

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 **Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;**

M. Michel Fréchette, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion notamment la demande d'exclusion de la zone agricole pour Eastman a été reportée à une séance ultérieure, la demande de North Hatley a été reportée et il reste environ 80 000 \$ dans le Fonds de développement des territoires.

5.2 **Commandites au Cabaret Eastman et au Théâtre La Marjolaine;**

RÉSOLUTION 2017-06-192

ATTENDU QUE des montants ont été prévus au budget 2017 pour l'octroi de subventions et commandites à certains organismes;

Il est **proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE la municipalité accorde une commandite au Cabaret Eastman dans le cadre du Festival Eastman en Blues et du Festival country, au montant de 1 200 \$;

QUE la municipalité accorde une commandite au Théâtre La Marjolaine, au montant de 1 200 \$, payable sur demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Délégation au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

RÉSOLUTION 2017-06-193

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE M. Yvon Laramée et deux autres membres du conseil soient et sont délégués pour assister au Congrès 2017 de la FQM qui se tiendra du 28 au 30 septembre 2017, au Centre des congrès de Québec;

QUE les frais afférents à ces délégations soient et sont à la charge de la Municipalité selon la politique de remboursement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Autorisation de tenue d'événement pour les Correspondances d'Eastman;

RÉSOLUTION 2017-06-194

ATTENDU la demande formulée par Les Correspondances d'Eastman pour la tenue d'événement du 10 au 13 août 2017;

ATTENDU QUE le formulaire a été analysé par le chef incendie et les inspecteurs (bâtiment et environnement) et que ceux-ci ont émis les conditions relatives à la tenue de l'activité;

ATTENDU QUE l'encadrement de l'événement est conforme aux attentes du règlement;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité autorise l'activité des Correspondances d'Eastman du 10 au 13 août 2017;

QUE la municipalité accepte l'installation d'affichage temporaire sur les poteaux d'utilité publique du 8 au 14 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Achat d'une polisseuse à plancher à double vitesse;

RÉSOLUTION 2017-06-195

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise l'achat d'une polisseuse à plancher à double vitesse de marque Integra LA, auprès de la compagnie Cherbourg, au montant de 1 278,59 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Fourniture de service de réponse aux appels d'urgence 911 / Avis de non-renouvellement

RÉSOLUTION 2017-06-196

ATTENDU QU'en septembre 2007 la municipalité a convenu avec la MRC d'une entente intermunicipale pour mandater cette dernière afin de négocier et signer une entente avec la ville de Lévis pour le service 911;

ATTENDU QUE cette entente a pris fin le 31 décembre 2007;

ATTENDU QU'en octobre 2007 la MRC autorisait, par la résolution 296-07, la signature avec la ville de Lévis d'une entente relative à la fourniture de service de réponse aux appels d'urgence 911 pour et au nom des municipalités participantes;

ATTENDU QUE cette entente avec la ville de Lévis d'une durée initiale de 5 ans (se terminant le 31 décembre 2013) prévoit, à l'article 12, une clause de reconduction « *de plein droit à son terme, d'une période additionnelle de 5 ans et ainsi de suite de 5 ans en 5 ans si aucune des parties ne donne aux autres un avis écrit de non-renouvellement au moins 18 mois avant la fin de l'entente ou de toute période de renouvellement* »;

ATTENDU QUE la municipalité, après bientôt 10 ans de service de réponse aux appels d'urgence 911 offert par la ville de Lévis, souhaite pouvoir examiner d'autres scénarios de desserte et les offres d'autres fournisseurs de service de réponse aux appels d'urgence afin d'assurer le meilleur service possible à la population;

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de signifier à la ville de Lévis un avis de non-renouvellement tel que prévu à l'article 12 de l'entente au terme de la présente période de renouvellement se terminant le 31 décembre 2018;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil de la municipalité signifie à la ville de Lévis, conformément à l'article 12 de l'entente relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 911, un avis de non-renouvellement de l'entente en vigueur devant se terminer le 31 décembre 2018;

QUE copie de la présente soit transmise, tel que prévu à l'entente, à la ville de Lévis, à la MRC de Memphrémagog et à la ville de Magog.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Signature du document Transaction et quittance entre Construction & Expertise PG inc et la municipalité d'Eastman;

RÉSOLUTION 2017-06-197

ATTENDU QUE le maire M. Yvon Laramée a signé, le 15 mai 2017, la Transaction et quittance entre Construction & Expertise PG inc et la municipalité d'Eastman;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil entérine la signature du document Transaction et quittance par le maire M. Yvon Laramée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Autorisation à la comptable pour transiger avec les ministères et fournisseurs de la municipalité;

RÉSOLUTION 2017-06-198

ATTENDU la nomination de Mme Ginette Bergeron au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière en janvier 2017;

ATTENDU QUE Mme Nancy Descôteaux occupe le poste de comptable depuis le 23 janvier 2017;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité autorise Mme Nancy Descôteaux, comptable, à transiger avec les différents ministères pour toutes affaires de la municipalité;

QUE la municipalité nomme Mme Nancy Descôteaux représentante autorisée aux services de gestion des procurations et des autorisations de même qu'aux services de gestion des comptes utilisateurs de Mon dossier pour les entreprises;

QUE la municipalité autorise Mme Nancy Descôteaux, comptable, à transiger pour et au nom de la municipalité, avec les fournisseurs de la municipalité dont Bell, Bell Mobilité, Hydro-Québec, ou tout autre fournisseur actuel ou à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9 Renouvellement du bail de location du local situé au 14 rue Lapointe à Eastman;

RÉSOLUTION 2017-06-199

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité accepte de renouveler le bail de Mme Danielle Routhier pour la période du 12 février au 11 mai 2018, selon les mêmes conditions, avec augmentation selon l'IPC 2017 tel qu'établi par Statistiques Canada pour le Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10 Programme de remboursement de couches lavables;

RÉSOLUTION 2017-06-200

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité accorde une subvention pour l'achat de couches lavables neuves équivalant à 50 % de la facture d'achat jusqu'à un maximum de 100 \$ par enfant, sur présentation de la facture originale accompagnée d'une preuve de naissance de l'enfant et d'une preuve de résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 mai 2017;

RÉSOLUTION 2017-06-201

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 mai 2017 au montant de 337 193,11 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 mai 2017;

RÉSOLUTION 2017-06-202

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 1^{er} mai 2017 et ce, pour un montant de 107 767,92 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de mai 2017;

RÉSOLUTION 2017-06-203

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 1^{er} mai 2017, et ce, pour un montant de 57 244,08 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Affectation à l'Excédent affecté – aqueduc;

RÉSOLUTION 2017-06-204

ATTENDU QUE, pour l'année 2016, les revenus pour le service d'aqueduc totalisent 117 288,63 \$ et les dépenses 96 784,20 \$, pour un surplus de 20 504,43 \$;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QU'un montant de 20 504,43 \$ soit affecté de l'Excédent accumulé non affecté à l'Excédent affecté – aqueduc représentant le surplus de l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Affectation à l'Excédent affecté – égout;

RÉSOLUTION 2017-06-205

ATTENDU QUE, pour l'année 2016, les revenus pour le service d'égout totalisaient 61 854,88 \$ et les dépenses 66 361,94 après certaines affectations en 2016 pour un déficit net de 4 507,06 \$;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QU'un montant de 4 507,06 \$ soit déduit de l'Excédent affecté – égout représentant le déficit de l'année 2016 et affecté à l'Excédent accumulé non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Affectation à l'Excédent affecté – Fonds environnement;

RÉSOLUTION 2017-06-206

ATTENDU QUE, pour l'année 2016, le budget prévu pour les projets du comité consultatif en environnement (CCE) était de 20 000,00 \$ et que les dépenses se sont élevées 20 170,59 \$ pour un déficit de 170,59 \$;

ATTENDU QUE la taxation 2016 relative au tarif pour la Réserve environnement a totalisé 30 353,42 \$;

ATTENDU QU'en 2016 le paiement de 8 000 \$ fait à Conservation des Vallons de la Serpentine aurait dû être puisé dans l'Excédent affecté – Fonds environnement;

ATTENDU QU'en 2016 par erreur un montant de 1 400 \$ a été puisé dans l'Excédent affecté – Fonds environnement;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QU'un montant de 23 582,83 \$ soit affecté de l'Excédent accumulé non affecté à l'Excédent affecté – Fonds environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Affectation de la réserve du compte du Comité intermunicipal de loisirs;

RÉSOLUTION 2017-06-207

ATTENDU QUE les membres du comité intermunicipal de loisirs ont tous convenu de rembourser les dépenses encourues par la municipalité d'Eastman pour la coordination du comité intermunicipal et ses activités;

ATTENDU QUE pour l'année 2016, les revenus totalisent 11 265,77 \$ et les dépenses 13 092,10 \$ pour un déficit de 1 826,33 \$;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité autorise le transfert de 1 826,33 \$ de la réserve du compte du comité intermunicipal de loisirs au compte régulier de la municipalité pour le remboursement de ces dépenses pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Embauche de trois animateurs(trices) pour le camp de jour 2017;

RÉSOLUTION 2017-06-208

ATTENDU QU'un appel public de candidatures a été effectué pour le poste d'animateur(trice) de camp de jour;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection formé de la coordonnatrice du camp de jour et de la coordonnatrice aux loisirs à la suite des entrevues;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité embauche M. Samuel Dugas, Mme Flavie Pérusse et M. Charles Murphy au poste d'animateur(trice) de camp de jour, aux conditions établies pour ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Demande d'autorisation de passage formulée par les responsables de la tenue de l'évènement sportif « Rouler à vélo pour la Villa Pierrot »;

RÉSOLUTION 2017-06-209

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise le passage du parcours cycliste de La Villa Pierrot sur la route 245, la route 112, le tour du lac d'Argent et le chemin George-Bonnallie, le dimanche 27 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Autorisation des dépenses pour le Camp de jour;

RÉSOLUTION 2017-06-210

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité autorise les dépenses pour le Camp de jour pour les montants maximaux et items suivants :

Activités : Montant maximal de 5 500 \$

Fournitures et accessoires : Montant maximal de 2 800 \$

Formation : Montant maximal de 1 200 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Autorisation d'affichage au terrain de soccer du Parc des sports;

RÉSOLUTION 2017-06-211

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité autorise l'affichage au terrain de soccer d'un panneau 4' x 8' pour souligner la contribution financière des commanditaires de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Part de la municipalité d'Eastman à Action Memphré-Ouest (AMO);

RÉSOLUTION 2017-06-212

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité autorise le paiement de la facture no. 2017-04, au montant de 17 328,00 \$, payable en deux versements de 8 664,00 \$ chacun, le 31 mai et le 1^{er} août 2017, relativement à la part de la municipalité d'Eastman à Action Memphré-Ouest (AMO).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Rapport annuel du Réseau Biblio;

Mme Nathalie Lemaire explique le résultat des statistiques de fréquentation et de la collection des livres de la bibliothèque municipale Danielle Simard.

7.7 Autorisation des dépenses pour le *Festi-village*;

RÉSOLUTION 2017-06-213

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité autorise un budget total de 6 000 \$ pour couvrir les dépenses pour le *Festi-village*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8 Échelle salariale pour les employés du camp de jour;

RÉSOLUTION 2017-06-214

ATTENDU la proposition de Mélanie Savoie d'établir une échelle salariale pour les employé(e)s du camp de jour afin de reconnaître leur scolarité, leur expérience et leur ancienneté;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité approuve les documents «Échelle salariale» pour la coordonnatrice du camp de jour et pour les animateurs du camp de jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9 Programme Emplois d'été Échanges étudiants du YMCA;

RÉSOLUTION 2017-06-215

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité accepte l'accord de contribution d'aide financière « Programme Emplois d'été Échanges étudiants du YMCA » pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) pour six (6) semaines de 35 heures, au taux du salaire minimum pour la période du 3 juillet au 11 août 2017;

QUE la municipalité accepte de couvrir à ses propres frais le coût des avantages sociaux et la paie de vacance de cet(te) étudiant(e) qui sera employé(e) à titre d'aide-animateur au camp de jour;

QUE la municipalité autorise Mme Ginette Bergeron, directrice générale, à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.10 Autorisation de tenue d'événement pour l'ouverture de la saison de soccer;

RÉSOLUTION 2017-06-216

ATTENDU la demande formulée par M. Thierry Lavoie pour l'organisation d'une fête pour l'ouverture de la saison de soccer;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise l'activité qui se tiendra le 18 juin 2017 au Parc des sports d'Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.11 Confirmation des coûts d'inscription et des modalités du camp de jour pour la saison 2017;

RÉSOLUTION 2017-06-217

ATTENDU la présentation aux membres du conseil des prévisions de coûts et modalités pour la tenue du Camp de jour pour la saison 2017 lors de l'atelier de travail;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont satisfaits du contenu de cette présentation;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil accepte la prévision de coûts et les modalités pour la tenue du Camp de jour pour la saison 2017 tel que présenté;

Saison : Du lundi 26 juin au vendredi 18 août 2017, de 7h30 à 17h30

Coûts :

ANIMATION		SERVICE DE GARDE		TOTAL	1 enfant	2 ^e enfant (-30%)	3 ^e enfant (-45%)	Non-résident (+25%)	FRAIS DE RETARD
0-4 semaines	60 \$	0-4 semaines	30 \$	0-4 semaines	90 \$	63 \$	50 \$	113 \$	10\$/sem. après le 29 mai
5-6 semaines	50 \$	5-6 semaines	25 \$	5-6 semaines	75 \$	53 \$	41 \$	94 \$	
7-8 semaines	40 \$	7-8 semaines	20 \$	7-8 semaines	60 \$	42 \$	33 \$	75 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.12 Acquisition et installation d'équipements de jeux au parc du Domaine Villebois;

RÉSOLUTION 2017-06-218

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité autorise un budget maximal de 15 000 \$ plus les taxes applicables pour l'acquisition et l'installation d'équipements de jeux au parc du Domaine Villebois;

QUE les fonds soient pris à même le Fonds pour fins de parcs et terrain de jeux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;

Le conseil prend acte.

8.2 Achat et installation de lumières d'urgence sur le camion de Premiers répondants et pompiers;

RÉSOLUTION 2017-06-219

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité autorise l'achat et l'installation de lumières d'urgence sur le camion de Premiers répondants et pompiers auprès de *Zone Technologie électronique inc.*, au montant de 6 746,51 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 23 avril 2017;

M. Yvon Laramée, maire, fait mention que les sujets discutés lors de la rencontre du 23 avril 2017 suivent dans les prochaines résolutions.

9.2 Autorisation de dépenses pour le rechargement des chemins;

RÉSOLUTION 2017-06-220

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité attribue le contrat de fourniture de MG20b à *Normand Jeanson excavation inc.* pour un montant maximal de 21 700 \$ plus les taxes applicables;

QUE la municipalité accorde un montant maximal de 10 000 \$ plus les taxes applicables à divers fournisseurs pour le transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Autorisation de dépenses pour travaux sur la piste cyclable *La Montagnarde*;

RÉSOLUTION 2017-06-221

ATTENDU QUE des travaux de rechargement granulaire, de nivelage et de compactage de la piste cyclable incluant le remplacement de deux ponceaux sont nécessaires;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE la municipalité autorise l'achat de deux ponceaux auprès de la compagnie *Armtec* pour un montant de 12 473,64 \$ plus les taxes applicables;

QUE la municipalité autorise une dépense maximale de 12 400 \$ plus les taxes applicables pour des travaux de rechargement granulaire, de nivelage et de compactage ainsi que les travaux de remplacement de deux ponceaux de la piste cyclable *La Montagnarde*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Mandat pour le lignage de rues;

RÉSOLUTION 2017-06-222

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité attribue à *Marquage traçage Québec*, le contrat de lignage des lignes de centre et de rives pour un montant maximal de 5 000 \$ taxes incluses;

QUE la municipalité attribue à Lignes de stationnement entretien et traçage (2006) inc. le contrat de lignage des stationnements et des « petites lignes » pour un montant de 5 000 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Achat de ponceaux – changement de fournisseur;

RÉSOLUTION 2017-06-223

ATTENDU la résolution 2017-05-177 par laquelle la municipalité autorise l'achat de ponceaux chez Centre du Ponceau Courval inc.;

ATTENDU QUE la municipalité a acquis à date pour environ 2 000 \$ de ponceaux selon cette résolution;

ATTENDU la lettre de Centre du Ponceau Courval inc. du 29 mai 2017 avisant la municipalité de son retrait pour la soumission des ponceaux car ils ne peuvent livrer la balance des ponceaux de la commande;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE la municipalité autorise l'achat des ponceaux manquants au deuxième plus bas soumissionnaire soit ARMTEC, a u montant de 31 170,75 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Creusage, enrochement des fossés et remplacement de ponceaux dans le secteur d'Orford-sur-le-lac;

RÉSOLUTION 2017-06-224

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité autorise le creusage et l'enrochement des fossés ainsi que le remplacement de ponceaux pour un montant maximal de 20 000 \$, taxes nettes;

QUE la municipalité réclame au besoin le remboursement, par les propriétaires concernés, du coût du ponceau tel que cela est requis dans ce genre de travaux;

QUE ces travaux soient payés à 50% par le budget voirie et à 50% par la réserve environnement tel que prévu au budget 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de mars 2017;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de mars 2017;

Le conseil prend acte du dépôt des rapports cités en rubrique.

Les rapports sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

10.3 Rapport verbal du représentant du comité consultatif en environnement de la rencontre du 18 mai 2017;

M. Patrick McDonald, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 18 mai 2017.

10.4 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de mai 2017;

Le conseil prend acte.

10.5 Mandat à Groupe SM inc. pour la supervision des travaux de réfection du barrage Orford;

RÉSOLUTION 2017-06-225

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE la municipalité autorise Groupe SM inc. à assurer la supervision des travaux de réfection du barrage Orford pour un montant maximal de 2 000 \$ plus les taxes applicables, selon une facturation mensuelle des heures travaillées seulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbaux du CCU – réunion du 11 et du 18 avril 2017;

Le conseil prend acte.

M. Michel Fréchette se retire à 20h06.

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

12.1 Demande pour implanter un chalet communautaire de 13 mètres par 8,50 mètres dans la marge existante de 4,9 mètres en façade avant, de 0,76 mètres en marge latérale et de 8,03 de marge arrière;

RÉSOLUTION 2017-06-226

ATTENDU la demande pour implanter un chalet communautaire de 13 mètres par 8,50 mètres dans la marge existante de 4,9 mètres en façade avant, de 0,76 mètres en marge latérale et de 8,03 de marge arrière;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 16 mai 2017;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation favorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 Demande pour implanter une terrasse à 1,24 mètres minimum de la rue;

RÉSOLUTION 2017-06-227

ATTENDU la demande pour implanter une terrasse à 1,24 mètres minimum de la rue;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande lors de son assemblée du 16 mai 2017;

ATTENDU le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation favorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Fréchette revient à 20h08.

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

13.1 Demande pour la construction d'une résidence de 13,1 mètres par 10,06 mètres située sur le chemin Horizon, lot 4 314 725;

13.2 Demande pour la construction d'une résidence de 17,07 mètres par 13,41 mètres située sur le chemin des Castors, lot 4 956 045;

13.3 Demande pour remplacer la fondation actuelle par une dalle de béton et reconstruire la rallonge, démolition du hangar. La résidence est située au 81 chemin de la Plage, lot 5 816 147;

13.4 Demande de modification de la façade avant du bâtiment; modification des fenêtres et porte et la toiture du portique. La fenêtre côté nord sera enlevée. Cette résidence est située au 21 rue des Pins, lot 4 380 178;

13.5 Demande pour la construction d'une résidence de 11,8 mètres par 8,5 mètres sur le lot 5 600 242, rue de Villebois;

13.6 Demande pour la construction d'une résidence de 11,8 mètres par 12 mètres et d'un garage détaché de 8 mètres par 8,8 mètres sur le lot 5 282 899, rue de Villebois;

13.7 Demande pour la construction d'une résidence de 12 mètres par 8 mètres avec hangar attaché de 24,4 m² sur le lot 4 528 680, rue Meunier;

13.8 Demande pour la construction d'un solarium de 3,6 mètres par 4,26 mètres attaché à la résidence au 51, chemin de l'Horizon;

13.9 Demande pour la construction d'un solarium de 3,35 mètres par 3,73 mètres et nouvelle fenestration au 105 chemin Monbel, lot 2 239 070;

RÉSOLUTION 2017-06-228

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 16 mai 2017 (rés. 2017-41);

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.10 Demande pour la rénovation de la résidence sise au 354 rue Principale, lot 4 380 153;

RÉSOLUTION 2017-06-229

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

Il est **proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la demande d'approbation au règlement PIIA tel que décrit sur les plans produits le 30 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de mai 2017;

Le conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement 2017-04 modifiant le règlement 2002-02 portant sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) et le règlement 2005-15 concernant la durée des mandats des membres;

RÉSOLUTION 2017-06-230

Il est **proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald

QUE le règlement 2017-07 modifiant le règlement 2002-02 portant sur la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) et le règlement 2005-15 concernant la durée des mandats des membres soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTION

23 personnes sont présentes dans la salle.

Diverses questions relativement au niveau d'eau du lac d'Argent, des normes de construction de chemins en 1974, le rapport de sécurité du barrage du lac d'Argent émis en 2017, les travaux payés par le Fonds environnement et les délais dans les modifications aux règlements.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2017-06-231

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE la présente séance soit et est levée à 20h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Yvon Laramée
Maire

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».